

PARIS SG, CLUB / SUPPORTERS : LA VÉRITÉ SUR UN CLASH ANNONCÉ !



PARIS SG

CLUB / SUPPORTERS

LA VÉRITÉ SUR UN CLASH ANNONCÉ !

PARIS SG, CLUB / SUPPORTERS : LA VÉRITÉ SUR UN CLASH ANNONCÉ !

Bernés depuis la fin de saison dernière par Francis Graille qui promettait une « grande équipe à Paris », les supporters parisiens se sont tout de même abonnés massivement. Ridiculisée en Ligue des Champions, pathétique en Ligue 1 et déjà éliminée de la Coupe de la Ligue par une équipe de Ligue 2, notre formation fait bien pâle figure. C'est pourquoi nous avons tenu à tirer la sonnette d'alarme, avant qu'il ne soit trop tard.

En outre, l'avenir du club s'inscrit en pointillés. Francis Graille doit rentrer dans le capital du club depuis un an et demi mais il ne l'a toujours pas fait. De là naissent des interrogations légitimes quant à la capacité d'investissement de Francis Graille et la volonté réelle de Canal + de céder des parts à un nouvel actionnaire.

Le projet de Francis Graille est également inquiétant. Assainir le club pour en augmenter la valeur, afin de réaliser une plus value à court-terme, voilà son ambition de fond. Faut-il rappeler que même constitué en SASP, un club de football n'est pas une entreprise comme les autres ? C'est sur son projet sportif que le club vit, pas sur un quelconque programme financier. L'équipe est montée avec des moyens limités, dans le but de réussir un coup au moindre coût.

C'est dans ce contexte que les associations de supporters de Boulogne et d'Auteuil (Authentiks, Boulogne Boys, Gavroches de Paris, Lutèce Falco, Rangers Paris et Tigris Mystic), ainsi que les Indépendants, réagissent ensemble à la situation actuelle faite de tensions entre la direction du Paris Saint-Germain et ses plus fidèles supporters. Il est temps de comprendre comment nous en sommes arrivés là. Nous rappelons que nous sommes prêts à nouer un dialogue avec le club si celui-ci nous garantit sa disposition à réétudier certaines mesures qui empêchent directement les supporters de mener à bien leur rôle premier : soutenir le Paris SG.

Nous ne souhaitons pas non plus revivre ce qu'il s'est passé lors de la rencontre Paris SG - Metz. Nous avons toujours diffusé aux pensionnaires des virages des consignes recommandant l'utilisation prudente et responsable des engins pyrotechniques lors des animations. A ce jour, à notre plus grand regret, nous n'avons tout simplement plus la capacité de relayer ce message de bonne conduite à des supporters désabusés par la politique sécuritaire et réactionnaire mise en place par Francis Graille et relayée par son responsable de la sécurité : Jean-Pierre Larrue. Il faut voir dans la fronde de Paris SG - Metz l'extériorisation d'un malaise profond.

La direction poursuit en réalité une entreprise de criminalisation systématique des supporters parisiens « voyous », suivant trois axes : le mépris affiché vis-à-vis des supporters, les mesures vexatoires prises à leur encontre, et les mesures flirtant allègrement avec l'illégalité. La communication du club tend à faire passer ces agissements comme insignifiants aux yeux des médias et du grand public. Mais la cocotte minute est en train d'exploser.

Vous découvrirez dans ce dossier, les véritables rapports qui animent les relations entre le PSG et ses supporters, ainsi que les comportements auxquels nous sommes confrontés depuis le début de la saison. Vous pourrez observer que la sécurité n'a qu'un lointain rapport avec l'instauration des nouvelles mesures de sécurité.

1. Le mépris du club vis-à-vis de ses supporters

1.1. Le prix trop élevé des abonnements

1.2. Histoire et légitimité des associations de supporters

1.3. Francis Graille, président d'un « club voyou »

1.3.1. L'arrivée de Jean-Pierre Larrue au poste responsable sécurité : une vision des supporters en rupture

1.3.2. La question des fumigènes

2. Les nombreuses mesures vexatoires à l'égard des associations

2.1. PSG - Saint-Etienne (29 août 2004) : Jean-Pierre Larrue plante officiellement le décor du conflit

2.1.1 Un acte mesquin : le refus d'éclairer les tribunes le temps des tifos

2.1.2 Jean-Pierre Larrue ruine toute chance de dialogue constructif

2.2. Les restrictions de l'accès au Parc des Princes et de la circulation dans l'enceinte

2.2.1 Une réglementation excessive pour l'entrée au Parc des Princes en semaine

2.2.2 Les associations mises à l'écart les jours de match

2.3. La mise sous tutelle des associations de supporters

2.3.1. La censure des banderoles

2.3.2. La confiscation des locaux

3. Des mesures injustifiées, improductives et surtout illégales

3.1 L'obligation de présenter une pièce d'identité pour acheter une place à l'extérieur

3.1.1 Rappel des faits

3.1.2 Une mesure inique

3.2 Les résiliations abusives d'abonnement

3.2.1 Rappel des faits

3.2.2 L'argumentaire de Jean-Pierre Larrue

Conclusion

Ce que nous demandons

1. Le mépris du club vis-à-vis de ses supporters

Le club affiche vis-à-vis de ses supporters un mépris inquiétant. Cela passe par les tarifs trop importants des abonnements et une politique supporters qui met en danger des associations à la légitimité affirmée.

1.1 Le prix trop élevé des abonnements

Les abonnements touchent l'ensemble des supporters du PSG, et plus particulièrement ceux qui ont les revenus les plus modestes. Le club a une vocation populaire et force est de constater qu'il la trahit, en excluant une partie de son public qui ne peut se permettre de s'abonner à des tarifs si élevés. Par rapport à l'année dernière, les abonnements ont augmenté de 1%. Qu'ils augmentent, ne serait-ce que d'1%, cela est choquant au regard de leur niveau absolu. Un réabonnement en virage bleu coûte 205 euros pour le seul Championnat. A Lyon, le même abonnement atteint 112 euros pour les supporters étudiants ou chômeurs. Et si l'on compare les résultats des deux clubs, il est difficile d'affirmer que Lyon a fait moins bien que le PSG ces dernières années... L'abonnement à Paris est le plus cher en France. Le football doit rester un sport populaire avec des tarifs d'abonnement décents ! Entendre le responsable de la billetterie déclarer que les supporters trouvent bien de l'argent pour s'acheter des chaussures ou des téléphones portables coûteux est proprement déplacé. Par ailleurs, toujours en ce qui concerne le service billetterie, on ne peut que déplorer son fonctionnement sur la Champion's League et le match PSG-Chelsea. Les abonnés en formule Championnat seul n'avait pas de priorité par rapport aux membres « Esprit club », dont la carte s'obtient au guichet de la billetterie gratuitement et sans engagement... D'autant plus que les courriers avertissant de la mise en vente des places sont arrivés comme d'habitude deux jours après le match.

1.2 Histoire et légitimité des associations de supporters

Si l'histoire des supporters des supporters parisiens débute à la fin des années 70 avec l'apparition du Kop de Boulogne, les associations officielles actives dans les tribunes populaires du Parc des Princes existent depuis maintenant 20 ans. Les Boulogne Boys, nés en 1985, furent les précurseurs, suivis des Gavroches de Paris en 1986. Une deuxième vague d'associations arriva dans la première moitié des années 90 : à Auteuil, les Supras Auteuil (1991), les Lutèce Falco (1991) et les Tigris Mystic (1993), et, à Boulogne, les Rangers Paris (1992). Les deux principales tendances du supporterisme se retrouvent au Parc des Princes. Le modèle anglais, basé sur une vision spontanée du soutien à l'équipe, est installé à Boulogne qui compte une importante frange de supporters dits indépendants, avec également une influence du modèle italien (soutien organisé) incarnée en partie par les Boulogne Boys. Quant à Auteuil, c'est le style italien, sous la dénomination « Ultras » qui prédomine. Le Parc des Princes peut donc compter sur deux poumons qui créent une ambiance si particulière. A signaler que l'activité des virages a aussi débordé sur les tribunes latérales, avec notamment les Authentiks. Constitués en associations de loi 1901 et reconnus officiellement, les groupes rassemblent chacun plusieurs centaines de membres et organisent la vie des tribunes. Ils suivent le PSG à tous les matchs à l'extérieur.

1.3 Francis Graille, président d'un « club voyou »

1.3.1 L'arrivée de Jean-Pierre Larrue au poste de responsable sécurité : une vision des supporters en rupture

Cette saison marque un tournant radical dans la politique supporters du PSG. Claude Deschamp le responsable sécurité dont le travail était apprécié de tous au sein du club, se voit remplacé par Jean-Pierre Larrue, ancien du GIPN. Francis Graille change de vision concernant les supporters. Ils ne sont plus vus qu'à travers le prisme de la sécurité, en termes de problèmes à résoudre. Meilleure illustration de ce changement : le Département supporters du PSG et ses trois salariés sont alors placés sous l'autorité directe du responsable sécurité. D'intermédiaire entre la direction et les supporters pour dialoguer, le Département supporters se transforme en exécuteur des nouvelles mesures décidées par Jean-Pierre Larrue.

Jean-Pierre Larrue est de fait chargé de faire « le sale boulot » (selon ses termes) qui consiste à se débarrasser des gêneurs. Il est intéressant de signaler que ces gêneurs sont par exemple les associations de supporters que Francis Graille avait tenté d'impliquer dans la préparation du CLS, lequel prévoit d'ailleurs la signature d'une charte entre le club et les supporters et la création d'un conseil représentatif des associations de supporters, amené à participer au suivi de l'application du CLS. Six mois après, il n'existe ni charte, ni conseil... Francis Graille n'a de cesse de décrédibiliser les associations de supporters. A chaque tract contestataire distribué répond un tract du club à destination des « bons supporters » des tribunes latérales, qui ont l'obligance de ne pas contester ouvertement la politique très contestable du club. Après Paris SG - Metz, on retrouve le même discours, dans la mesure où Francis Graille cherche à monter les supporters les uns contre les autres, en tentant de faire croire que la majorité des supporters installés en latérales désapprouve la protestation des virages, réduits à être 12 000 « voyous ».

1.3.2 La question des fumigènes

Les fumigènes sont interdits depuis la loi Alliot-Marie en 1993. Pourtant, instruments colorés d'animation des tribunes par excellence, ils ont continué à être utilisés dans la plupart des stades français et, notamment au Parc des Princes. Les clubs dont les supporters allument des fumigènes sont pénalisés par la Ligue. Ainsi, la saison passée, le PSG s'est acquitté de 305 500 euros, dont la majeure partie était due aux fumigènes. Dans le même temps, le débat de la tolérance vis-à-vis des engins pyrotechniques s'est ouvert. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, suggère, dans les colonnes du *Parisien*, de possibles aménagements de la loi, en échange de concessions de la part des supporters. Lors des réunions de préparation au Contrat Local de Sécurité (CLS), il est demandé aux associations présentes de faire une proposition élaborée de spectacle à base de fumigènes, à charge ensuite aux différents services concernés (police, justice et sécurité civile) d'en étudier la possibilité.

De ce fait, durant la saison 2004-05 ce dialogue sur la question des fumigènes devait se poursuivre entre les supporters, les pouvoirs publics et le PSG. Au contraire, les fumigènes deviennent le mal à éradiquer pour Francis Graille, qui affirme ne plus avoir les moyens de régler les amendes énormes de la Ligue, alors que celles-ci viennent d'être divisées par deux. La question de la nécessité de ces amendes n'est jamais posée. Toute évolution vers une utilisation des fumigènes en toute sécurité (bac à sable, présence d'artificiers, etc.) est écartée, le club s'oriente vers la répression totale et la tolérance zéro. Pourquoi ce virage à 180° ?

2. Les nombreuses mesures vexatoires à l'égard des associations

Il s'agit ici de montrer que l'accumulation de mesures vexatoires instaurées par Jean-Pierre Larrue crée une situation intenable pour les associations de supporters, empêchant toute leur activité. La soi-disant sécurité remplace l'animation des tribunes avec en ligne de mire le stade amorphe dont rêve Francis Graille.

2.1 PSG - Saint-Etienne (29 août 2004) : Jean-Pierre Larrue plante officiellement le décor du conflit

2.1.1 Un acte mesquin : le refus d'éclairer les tribunes le temps des tifos

Pour la réception des Stéphanois, les tribunes d'Auteuil et de Boulogne ont sorti le grand jeu. Comme à chaque grande occasion, il est demandé au Département supporters que les lumières éclairant l'intérieur des tribunes soient activées au coup d'envoi, afin que les tifos qui ont nécessité plusieurs semaines de travail soient visibles. En effet, ce match se jouant en plein jour, les virages se trouvent à contre-jour et paraissent encore plus sombres qu'à l'accoutumée. Les lumières ne sont pas enclenchées, suite à un ordre de Jean-Pierre Larrue. Les Supras Auteuil décident d'aller directement s'expliquer avec le responsable sécurité au sujet des lumières. « On ne vous demande pas de faire tout ça, vous pouvez rester chez vous. », ce sera la réponse dédaigneuse de Jean-Pierre Larrue.



2.1.2 Jean-Pierre Larrue ruine toute chance de dialogue constructif

À la veille de Paris SG - Saint-Etienne, les Boulogne Boys rencontrent Jean-Pierre Larrue au Parc des Princes. La volonté d'utiliser les fumigènes raisonnablement, sans pénaliser outre-mesure le club est réaffirmée.



Les Boulogne Boys jouent donc franc-jeu en annonçant que pour le match du lendemain, de simples pots de fumées agrémenteront le tifo. En contrepartie, l'association fera en sorte qu'il n'y ait pas de fumigènes pour Paris SG - Chelsea. Jean-Pierre Larrue paraît ravi de voir que le dialogue est possible et nous affirme que ce genre de comportement va dans le bon sens et qu'il y adhère. Le lendemain, une énorme perquisition est organisée dans les locaux et en tribune, et les pots de fumées sont confisqués. Quand des explications lui sont réclamées, Jean Pierre Larrue répond : « C'est le jeu. Vous avez voulu jouer, vous avez perdu ! ». Face à la bonne volonté des supporters, Jean-Pierre Larrue opte directement pour le tout-répressif, condamnant par avance tout dialogue. Le responsable sécurité déclare pourtant dans *le Parisien* du 27 décembre, qu'il avait voulu faire des efforts au sujet des fumigènes, mais que les associations avaient été trop loin et que, désormais, il ne laisserait plus rien passer.

2.2 Les restrictions de l'accès au Parc des Princes et de la circulation dans l'enceinte

2.2.1 Une réglementation excessive pour l'entrée au Parc des Princes en semaine

Le Parc des Princes est utilisé en dehors des périodes de match par les associations pour la préparation des animations réalisées en tribune. En effet, pour peindre des voiles, coudre des drapeaux, etc., il est parfois nécessaire de regrouper plusieurs dizaines de membres pendant de longues semaines avant les matchs. Avec la réactivation du Plan Vigipirate, il était normal que l'entrée du stade soit réglementée. Depuis trois saisons, les noms des supporters présents sont notés sur un cahier à l'entrée du Parc par le service de sécurité et les pièces d'identité sont laissées à l'accueil. Toutes les associations avaient adhéré à cette procédure. Avec l'arrivée de Jean-Pierre Larrue, l'accès au Parc des Princes est devenu particulièrement difficile et long. Les salariés du Département supporters sont tenus de relever les identités des supporters et de collecter les pièces d'identité, avant qu'un membre du service de sécurité ne réalise un fouille au détecteur à métaux. Le Plan Vigipirate a bon dos, la chasse au fumigène semble être l'objectif primordial. De plus, sans la moindre concertation, un planning des créneaux horaires durant lesquels les supporters peuvent accéder au Parc des Princes, est instauré. Les matchs pour lesquels nous sommes supposés réaliser des animations sont décidés par le responsable sécurité. La possibilité de mettre sur pieds des animations de taille est fortement compromise, étant donné les délais limités.



2.2.2 Les associations mises à l'écart les jours de match

De la même façon, toutes sortes d'acquis en place de longue date sont retirés aux supporters sous couvert de sécurité. Les jours de match au Parc des Princes, il est désormais très difficile d'accéder au stade plus de quatre heures avant l'ouverture des guichets au public, ce qui ne laisse que très peu de temps pour mettre en place une animation. Par ailleurs, chaque association disposait auparavant de deux laissez-passer permanents pour les responsables d'association et d'une accréditation pelouse pour le photographe de l'association. L'accréditation pelouse permet ainsi aux associations d'avoir des clichés des animations réalisées dans les tribunes. Ces clichés sont ensuite utilisés sur les supports de communication du groupe et vendus aux supporters pour financer les associations. Bien entendu, aucune information n'a été communiquée concernant le retrait de ces pass.

2.3 La mise sous tutelle des associations de supporters

2.3.1 La censure des banderoles

La liberté d'expression est bafouée au Parc des Princes. Malgré le déni de Francis Graille, les banderoles de contestation sont bel et bien confisquées par Jean-Pierre Larrue, sous couvert de perquisitions de la



PJ. Les portes des locaux sont forcées (Lutèce Falco, Supras Auteuil et Tigris Mystic) et des banderoles de contestation telles que « Graille démission » ou « Nous supportons nos couleurs, pas nos dirigeants », sont saisies. Il n'y a là ni diffamation, ni incitation à la violence mais les motivations du responsable sécurité semblent bien autres : annihiler toute velléité de contestation à son endroit ou à celui de Francis Graille. Si une banderole dénonçant ses méthodes ne lui convient

pas, il n'hésite d'ailleurs pas à porter plainte contre une association (les Tigris Mystic) et à la menacer de dissolution au mépris de toute considération légale.

2.3.2 La confiscation des locaux

Le club prête aux associations officielles des locaux dans l'enceinte du Parc, pour qu'elles puissent y stocker leur matériel. Les associations avaient auparavant accès à ce local durant la semaine et pendant les matchs. Pourtant, toute l'organisation des groupes est remise en cause, puisque les portes des locaux, en plus de leurs serrures, sont à présent dotées de cadenas, dont seuls les membres du service de sécurité possèdent les clefs. Pratiquement, cela signifie que les supporters sont accompagnés jusqu'à leur local pendant la semaine, afin qu'on leur en ouvre et ferme la porte. Le jour du match, le cadenas est posé trois heures avant la rencontre et n'est retiré qu'à la fin de celle-ci. Les supporters sont donc considérablement gênés pour sortir et ranger leur matériel (souvent plusieurs centaines de drapeaux). Ces locaux n'ont rien de particulier, ils ne contiennent que le matériel nécessaire aux animations et sûrement pas des fumigènes. Ils sont perquisitionnés jusqu'à quatre fois pendant la semaine et avant les matchs !



3. Des mesures injustifiées, improductives et surtout illégales

Le processus de criminalisation des supporters atteint là son point culminant. Après le discrédit qui est jeté sur eux et les limites portées à leur activité, le PSG instaure des mesures d'inspiration très vagues, d'efficacité très approximative et surtout de légalité plus que douteuse.

3.1 L'obligation de présenter une pièce d'identité pour acheter une place à l'extérieur

3.1.1 Rappel des faits

Depuis le début de saison, il est obligatoire pour l'ensemble des supporters du club de présenter une pièce d'identité pour l'achat d'un billet à l'extérieur. Si cette mesure était plutôt souple au début (elle ne s'appliquait qu'aux billets achetés au Parc des Princes), elle s'est considérablement durcie par la suite, s'étendant aux guichets des parcs visiteurs. A l'occasion de Chelsea-PSG, les Tigris Mystic, dont les membres refusent de présenter leurs pièces d'identité, sont privés de places dans la tribune réservée aux supporters parisiens. En Championnat, près de 200 supporters sont bloqués sur le parking du Stade Bonal de Sochaux, puisque le PSG n'accepte pas qu'ils rentrent sans montrer leurs cartes d'identité et puisque les forces de l'ordre les empêchent de quitter le parking. Le résultat est immédiat : à Montpellier (Coupe de la Ligue) et à Guingamp (Coupe de France), les supporters parisiens se munissent de places pour des tribunes autres que le parcage parisien. A cause de la mesure instituée par le PSG, on revient dans les années 80, temps où les supporters étaient mélangés dans les tribunes... La sectorisation des stades n'a pas été instituée pour rien. Matches normalement calmes, ces rencontres ont été le théâtre d'incidents, avec au bout du compte, le même résultat : les fans parisiens installés dans les tribunes des supporters locaux (des « fraudeurs » pour Jean-Pierre Larrue) sont renvoyés par les CRS dans le parcage visiteurs... sans montrer de pièces d'identité. La preuve par l'absurde que ce système amène tout sauf la sécurité.

3.1.2 Une mesure inique

Malgré les affirmations de Francis Graille pris, selon ses dires, « entre les marteaux que sont la justice et la Ligue, et l'enclume que représentent les supporters », cette mesure ne lui est imposée par personne. Interrogée sur les événements de Sochaux, la Ligue confirmait par écrit que sa responsabilité n'était aucunement engagée, dans la mesure où la décision de contrôler les supporters relevait du PSG. Le CLS ne fait pas mention de la nécessité pour le PSG de mettre en place une « traçabilité » des billets. D'où vient alors cette mesure ?

Pour s'abonner au Parc des Princes, il n'y a pas besoin de fournir une quelconque pièce d'identité. Pour aller au cinéma, au théâtre, ... cela n'est pas nécessaire non plus. Pourquoi assister à une rencontre de football à l'extérieur devient-il un acte particulier ?

De plus, l'obligation de présenter une pièce d'identité est légalement problématique et ce à trois niveaux :

- comment se justifie légalement le refus de vente à une personne ne désirant pas présenter sa pièce d'identité ? Quel est le fondement de cette mesure ?
- les données issues des pièces d'identité sont entrées dans un fichier informatique. La loi Informatique et Libertés régit très strictement la constitution de fichiers informatiques, dans le but de protéger les citoyens. A qui ces données sont-elles accessibles ? Les personnes qui le souhaitent ont-elles le droit d'être radiées de ce fichier ?

- seuls les supporters de tribune visiteurs du stade sont assujettis à un tel contrôle. Cela signifie qu'il y a une discrimination entre les spectateurs qui fréquentent le même stade.

3.2 Les résiliations abusives d'abonnement

3.2.1 Rappel des faits

Jusque là, les résiliations d'abonnement concernaient les personnes frappées d'une peine d'interdiction de stade. Depuis le début de saison, à l'initiative de Jean-Pierre Larrue, elles sont devenues préventives. Après Lens - Paris SG, deux supporters sont interpellés pour introduction d'artifice. Aucune charge n'est retenue contre eux. Leurs abonnements sont tout de même suspendus. A la sortie de Paris SG - Chelsea, un autre supporter est interpellé pour outrage à agent en dehors du Parc des Princes et est relâché après un rappel à la loi. Lui aussi voit son abonnement suspendu. Dans ces trois cas, les abonnements sont rétablis après une lettre de protestation. Jean-Pierre Larrue tâtonne mais plus pour longtemps... A l'occasion de Bordeaux - Paris SG, six supporters sont interpellés pour introduction d'artifice. Leurs procès respectifs sont prévus au mois de mai et aucune interdiction de stade n'est prononcée à leur encontre jusque là. Pourtant, ils sont prévenus par courrier que leurs abonnements leur sont retirés. Deux autres cas ont été portés à notre connaissance depuis. Il y a donc au minimum huit personnes victimes de résiliations préventives d'abonnement.

3.2.2 L'argumentaire

Dans le courrier adressé aux personnes dont les abonnements sont résiliés (cf annexe), Jean-Pierre Larrue justifie les raisons de sa décision par la violation du règlement intérieur du Parc des Princes, auquel se trouve adjointe la loi Alliot-Marie. Toute personne ayant souscrit à un abonnement est en effet tenue au respect de ce contrat. Il prononce en conséquence une résiliation de plein droit de l'abonnement, effective quelle que soit l'issue du procès. Cela suscite bien entendu de nombreuses questions sur la légalité d'une telle mesure :

- tout d'abord, comment le responsable sécurité du PSG prend-il connaissance de l'identité des personnes interpellées ?
- quelle valeur a le règlement intérieur du Parc des Princes ? Qui est chargé de le faire respecter, surtout si il est basé sur un texte législatif ?
- comment le club peut-il résilier l'abonnement d'un individu en attente de son procès et donc présumé innocent, sur la base de l'infraction qu'il aurait commise ?
- comment le club peut-il maintenir la suspension d'abonnement d'un individu si celui est reconnu innocent et donc n'ayant pas contrevenu au règlement intérieur du Parc des Princes et à la loi Alliot-Marie ?
- comment le club peut-il résilier un abonnement en cours de saison sans rembourser la personne incriminée ?

Conclusion

Nous ne contestons vraiment pas par plaisir

Nous sommes capables de tant de belles choses dans un stade de football. Nous demandons simplement qu'on nous rende, non pas des privilèges, mais les moyens que nous avons à notre disposition pour animer les stades.

Quel spectateur n'est pas impressionné quand deux virages se répondent ? Quel spectateur n'apprécie pas les tifos à l'entrée des joueurs, même quand il s'agit de fumigènes ?

Nous voulons simplement supporter notre équipe, alors que la direction du PSG nous empêche de vivre notre amour pour le club.

Nous ne voulons pas le pouvoir

Nous ne revendiquons aucun pouvoir au sein du club. Contrairement à ce qu'affirme Francis Graille, nous n'aspérons pas à contrôler les abonnements des tribunes populaires selon l'exemple marseillais.

L'échec Jean-Pierre Larrue

Comme tout chef d'entreprise, le président Graille doit évaluer objectivement la politique menée par Jean-Pierre Larrue en matière de sécurité. C'est un constat d'échec qui apparaît naturellement. Cette politique a dressé l'ensemble des associations de supporters contre la direction du club. Privées de moyens, les associations courent à leur fin et avec elles, l'ambiance et la vie du Parc des Princes

Les demandes de réunions refusées

Contrairement aux insinuations de la direction du PSG, nous ne sommes absolument pas opposés à une réunion qui permettrait aux associations de supporters d'exposer collectivement leurs doléances au président Graille. Une telle réunion est même demandée depuis le mois d'octobre. Francis Graille, voyant la situation se détériorer, a enfin répondu à la fin du mois de décembre. Cependant, la réunion qui nous a été proposée se résume à un entretien individuel, selon le principe du « diviser pour mieux régner ». Cela ne nous satisfait pas car les revendications que nous défendons concernent l'ensemble des associations. Par ailleurs, Francis Graille a déjà eu, à de nombreuses occasions, l'opportunité de saisir les différences et les spécificités de chaque association de supporters lors de longues rencontres avec leurs dirigeants.

Ce que nous demandons :

>>> **La formalisation d'une liste des acquis associatifs**, afin qu'une telle situation ne puisse se reproduire et que le club et ses supporters avancent ensemble.

>>> **Le départ de Jean-Pierre Larrue**. Le ressort est cassé. Le dialogue ne reprendra pas avec le responsable sécurité que nous ne considérons plus comme un interlocuteur.

>>> **Le départ de Francis Graille**. Instigateur et soutien sans faille de la politique sécuritaire appliquée par Jean Pierre Larrue. Au moment même où le grand public peut se consterner sur l'absence, chez Francis Graille, d'un projet ambitieux sportivement et humainement pour le club, il réprime durement et arbitrairement les supporters.

